



COMMUNE de BAGNERES de BIGORRE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL

DU 25 MARS 2010

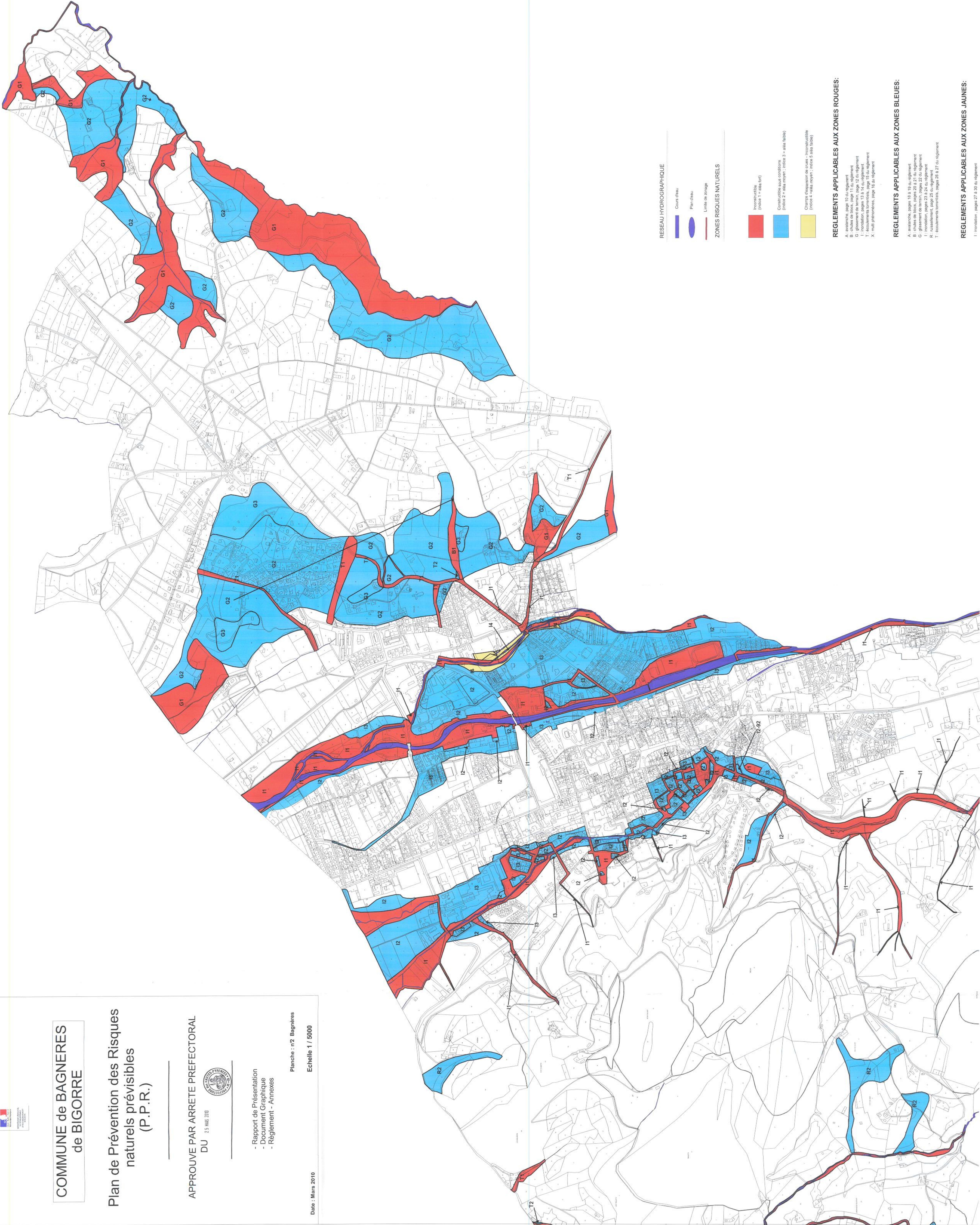


- Rapport de Présentation
- Document Graphique
- Règlement - Annexes

Planche : n°2 Bagnères

Echelle 1 / 5000

Date : Mars 2010



RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Cours d'eau

Plan d'eau

Limite de zonage

ZONES RISQUES NATURELS

Inconstructible
(indice 1 = sans loi)

Constructible sous conditions
(indice 2 = sans loi ; indice 3 = sans loi)

Champs d'expansion de crues - Inconstructible
(indice 4 = sans loi ; indice 5 = sans loi)

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES ROUGES:

- A : voirie, page 10 du règlement
- B : crues de bois, page 20 à 21 du règlement
- C : glissement de terrain, page 12 du règlement
- D : inondation, pages 13 à 14 du règlement
- E : écoulements torrentiels, page 15 du règlement
- F : ruissellement, page 16 du règlement

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES BLEUES:

- A : voirie, pages 13 à 19 du règlement
- B : crues de bois, pages 20 à 21 du règlement
- C : glissement de terrain, pages 22 du règlement
- D : inondation, pages 23 à 24 du règlement
- E : écoulements torrentiels, pages 25 du règlement
- F : ruissellement, pages 26 à 27 du règlement

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES JAUNES:

- I : inondation, pages 27 à 30 du règlement